

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 10 - votants : 10 Convocation en date du : 09 septembre 2023 Affichée le : 09 septembre 2023	Le treize septembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, Absents excusés : BANCEL Béatrice, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, GAY Arlette Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne
---	--

N° 2023D406	REFACTURATION EXTENSION BTS P. "RTE DE COTTANCE" - PROP. SCI JOUVENCE
--------------------	--

Monsieur le Maire expose qu'après rencontre avec les futurs acquéreurs et la SCI JOUVENCE concernant les travaux d'Extension BTS P. "RTE DE COTTANCE" pour le projet d'une maison individuelle.

Malgré, la modification des travaux de raccordement d'électricité et téléphone, le SIEL a maintenu le premier chiffrage et pour se faire une répartition du coût des travaux s'effectuera de la manière suivante, en accord avec le vendeur et les futurs propriétaires :

- SCI JOUVENCE : 2447,90 €
- M. Steven OUVRARD et Mme PARINGAUX Précillia : 1.225,00 €
- Commune de Rozier-en-Donzy : 1.225,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RAPPORTE la délibération du Conseil municipal du 18 avril 2023 en modifiant la répartition du coût des travaux.

DECIDE de faire supporter au propriétaire, SCI JOUVENCE représentée par M. Maxime ROCHETTE, à M. Steven OUVRARD et la Commune les frais relatifs à l'extension du réseau pour son projet de maison individuelle.

DIT que le montant de ces travaux est fixé à 4.897,90 €.

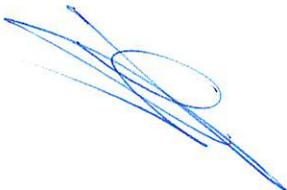
DIT que le recouvrement de la somme dûe, soit la répartition suivante :

SCI JOUVENCE : 2447,90 €

M. Steven OUVRARD et Mme PARINGAUX Précillia : 1.225,00 €

Commune de Rozier-en-Donzy : 1.225,00 €

Le Secrétaire de Séance
Fabienne TISSEUR



ROZIER EN DONZY, le 18/09/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE

